



Le Chevalier de l'Immaculée

Lettre n° 3 ♦ 2^e trimestre 2018

Marialiser le caractère de la Confirmation...

La piété doit être fondée sur la doctrine, et la doctrine doit s'épanouir dans la piété. Il est possible de transposer cet adage dans le domaine de l'apostolat : **l'apostolat doit être fondé sur la doctrine, et la doctrine doit s'épanouir dans l'apostolat.** Comment en faire l'application au Chevalier de Notre-Dame, engagé dans la Milice de l'Immaculée pour être son apôtre ?

Dans sa *Somme théologique* (III, q. 72, a. 5, c.), saint Thomas d'Aquin se pose la question de savoir si le sacrement de confirmation imprime un caractère dans l'âme du baptisé. Il répond de cette manière : « *Comme nous l'avons dit, le caractère est une puissance spirituelle ordonnée à certains actes sacrés. Or, nous avons dit que, si le baptême est comme une naissance spirituelle à la vie chrétienne, la confirmation est la croissance spirituelle qui amène l'homme à l'âge adulte dans la vie spirituelle. Or, il est visible, par l'analogie (c'est-à-dire par la comparaison) de la vie corporelle, que l'activité de l'homme à sa naissance, et celle qui lui convient quand il est parvenu à l'âge adulte, sont différentes. Aussi le sacrement donne-t-il à l'homme le pouvoir d'accomplir certaines actions sacrées autres que celles dont le baptême lui donne le pouvoir. Dans le baptême, il reçoit le pouvoir de faire ce qui concerne son salut personnel, en tant qu'il vit pour lui-même ; mais dans la confirmation, il reçoit le pouvoir de faire ce qui concerne la lutte spirituelle contre les ennemis de la foi. On le voit par l'exemple des Apôtres qui, avant de recevoir la plénitude du Saint-Esprit, étaient au cénacle, "persévérant dans la prière" (Act. I, 13) ; mais ensuite ils en sortirent, et ne craignirent pas de confesser publiquement leur foi, même devant les ennemis de la foi chrétienne.* »

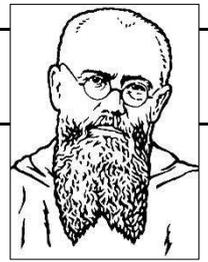
Saint Thomas précise : « *Le combat spirituel contre les ennemis invisibles est le fait de tous les baptisés. Mais combattre contre les ennemis visibles, c'est-à-dire contre les persécuteurs de la foi, en confessant le nom du Christ, est le fait des confirmés, qui ont été conduits spirituellement jusqu'à l'âge adulte, selon saint Jean (1 Jn II, 14).*

Or, nous savons que **la Milice de l'Immaculée a été fondée pour combattre les ennemis visibles** - même s'ils se cachent - **de Dieu** (cf. *Chevalier de l'Immaculée* n°1, p. 2), si possible **en les convertissant** (cf. *Chevalier de l'Immaculée* n° 2, p. 2).

Il faut conclure, de ces prémisses, que l'activité du chevalier a pour fondement éloigné son caractère baptismal et pour fondement immédiat son caractère de confirmé : **la confirmation est le sacrement de l'apostolat du baptisé.**

La M.I. aide le chevalier à **marialiser ce combat et cet apostolat** surnaturels. ✍

Abbé Guy Castelain+



L'Amour du Sacré-Cœur de Jésus

Le Père Kolbe, dans son commentaire de l'acte de consécration (1940), disait que « *le Sacré-Cœur de Jésus, c'est l'amour de Dieu envers les hommes* ». Cet amour se manifeste à la crèche et durant toute la vie du Sauveur, mais spécialement sur la Croix et dans l'Eucharistie.

« *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime* » (Jn, XV, 13). C'est ce qu'a fait Notre-Seigneur, en s'immolant sur le Calvaire pour le salut du monde. Ce sacrifice, Il le renouvelle à chaque messe sur nos autels, et pour s'unir à nous intimement, Il se fait notre nourriture. Devant de si grandes merveilles, comment ne pas se plonger dans l'adoration et l'action de grâces ? Dieu a tant aimé les hommes !

Et pourtant, ce n'est pas tout. « *L'amour du divin Cœur se manifeste [encore] en ce qu'Il nous donne sa propre Mère* » (conférence du 28 juin 1936). L'Immaculée, Corédemptrice et Médiatrice de toutes grâces : voilà en effet une preuve extraordinaire de l'amour de Dieu envers les hommes ! Quel bonheur, pour toute âme chrétienne, de pouvoir appeler en toute vérité la très sainte Vierge : « *Ma Mère* » ! Quel don ineffable du Sacré-Cœur de Jésus ! ...

Mais le Père Kolbe pousse plus loin sa réflexion. Pourquoi Notre-Seigneur nous a-t-Il donné sa Mère ? C'est, nous dit-il, « *pour que nous puissions L'aimer avec son Cœur à Elle ; non pas avec notre pauvre cœur, mais avec son Cœur Immaculé (idem)* ». Ces paroles nous aident à mieux pénétrer le sens de notre consécration. Déjà saint Louis-Marie Grignion de Montfort disait : « *Oh ! qu'un homme qui a tout donné à Marie, qui se confie et se perd en tout et pour tout en Marie, est heureux ; il est tout à Marie et Marie est tout à lui !* » (*Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, n° 179). Oui, en effet, nous avons tout donné à l'Immaculée, et en particulier notre pauvre cœur ; mais, en retour, l'Immaculée nous appartient, et tout particulièrement son Cœur brûlant d'amour ! Nous pouvons donc donner à Dieu l'amour même de l'Immaculée, qui est « *le plus parfait amour avec lequel une créature puisse aimer son Dieu* » (conférence du 28 juin 1936). Ce qui se réalisera d'autant plus parfaitement que nous nous serons livrés plus totalement à la Sainte Vierge et que nous La laisserons plus librement vivre en nous.

Quant à notre apostolat, comment l'envisagerons-nous ? Exactement dans la même optique, nous répond le Père Kolbe : il faut « *introduire l'Immaculée dans le cœur des hommes, afin qu'Elle élève en eux le trône de son Fils, qu'Elle les entraîne à Le connaître, et qu'Elle les embrase d'amour pour le Sacré-Cœur de Jésus* » (Lettre du 28 février 1933).

En effet, soyons-en bien persuadés : « *Là où l'Immaculée est présente, là s'affermir sûrement le Règne du Sacré-Cœur de Jésus* » (lettre du 21 janvier 1924). ✍

Fr. Paul-Marie, o.f.m. cap.



Introduction au Magistère sur la F.M.

La réaction de l'Église catholique contre la franc-maçonnerie [noté désormais : F.M.] a été quasiment immédiate et continue jusqu'en 1983, l'année de la promulgation, le 25 janvier 1983 par le pape Jean-Paul II, du nouveau Code de Droit canonique réformé dans la ligne néo-moderniste de Vatican II.

Le **Magistère des papes** sur la franc-maçonnerie est très abondant. Il est résumé tout entier dans cette phrase lapidaire, nette et claire, de Léon XIII qui a étudié la question de la F.M. durant tout son pontificat : « *S'agréger avec l'une, c'est divorcer avec l'autre !* »

Un *Sommaire de Théologie dogmatique*, publié à Trois-Rivières au Canada en 1969 (les Éditions du Bien Public), affirme que « depuis Clément XII jusqu'à Jean XXIII, on ne compte pas moins de 200 documents pontificaux condamnant la franc-maçonnerie » (*op. cit.* p. 217). La liste n'en est cependant pas donnée.

Un autre ouvrage publié chez Pierre Téqui, intitulé *Les enseignements originaux des papes sur la franc-maçonnerie de 1717 à nos jours*, en rassemble moins d'une cinquantaine, mais des plus importants. M. Arnaud de Lassus (+), qui en a rédigé la préface, précise : « Sont reproduits ici une bonne cinquantaine de documents du Saint-Siège sur la franc-maçonnerie, allant de l'encyclique *In eminenti* du pape Clément XII (du 28 avril 1738) à la Déclaration du 26 novembre 1983 de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Ensemble de textes impressionnant : il témoigne d'un combat de plus de deux siècles et demi entre l'Église et l'un de ses plus redoutables adversaires » (p. 7). Notez bien : un de ses plus redoutables adversaires. Oui, la F.M. est l'un des plus terribles adversaires de l'Église catholique. Le monde profane et le monde ecclésiastique sont aujourd'hui complètement maçonnisés et c'est une des causes de la grave crise conciliaire actuelle (cf. *le Chevalier de l'Immaculée* n° 2, p. 3).

Il est impossible de résumer tous ces textes des papes en un seul article, mais le bulletin du *Chevalier de l'Immaculée* se propose de mettre en lumière, petit à petit, ce qui semble le plus important dans cette série de documents.

La **première encyclique** sur le sujet, celle de Clément XII, est particulièrement significative. C'est un coup d'envoi qui donne le ton et oriente définitivement le Magistère des papes jusqu'au concile Vatican II.

Les **documents des successeurs** de ce pape convergent vers un sommet : la lettre encyclique *Humanum genus* de Léon XIII, datant de 1884. C'est une petite somme sur la F.M. Elle est mince de volume, mais lourde d'enseignements...

Quant à l'**aboutissement de tout ce Magistère** des papes d'avant Vatican II, c'est, sans conteste, le **Code de Droit canonique de 1917 conçu par saint Pie X** et promulgué par Benoît XV. C'est un véritable point d'orgue magistériel au regard de la F.M. : un sommet insurpassable pour une vraie pastorale catholique. ✍



Les suites de la Mary's Mission...

Depuis quelques mois, la M.I. est présente au **Vietnam** (42^e pays où la M.I. est implantée). L'efficacité des premiers chevaliers est époustouflante : nous en sommes à la préparation du 6^e baptême d'un adulte. Le 13 mai, le premier candidat pour le sacerdoce a commencé sa formation.

En **Pologne**, trois congrès de la M.I. ont été organisés en mai avec au total environ 600 participants et la réception de plus de 100 nouveaux chevaliers.

Aux **Philippines** est organisée l'œuvre de la persévérance pour les 50 000 chevaliers reçus pendant la pérégrination de Notre-Dame de Fatima en 2017. Ce suivi a été mis en place par quelques âmes consacrées entièrement au service de l'Immaculée, qui s'occupent de la formation de chevaliers catéchistes. Durant les derniers trois mois, quatre-vingt catéchistes ont été formés (40 heures de conférences et 560 heures de travaux pratiques). Ceux-ci suivent les chevaliers par des visites personnelles, l'envoi hebdomadaire d'un texto, l'envoi mensuel d'un petit mot spirituel imprimé en couleur, etc. Les catéchistes sont en contact avec 204 chevaliers, appelés *Maryman*, qui font suivre les sms et les tracts mensuels à un millier d'autres chevaliers qui, chacun, sont en contact avec une quinzaine de chevaliers. Sur l'île de Mindanao, nous suivons trois-quarts des 16 000 chevaliers. D'autres moyens électroniques permettent de contacter régulièrement environ 2 000 chevaliers. Par cet apostolat de suivi, les chevaliers de 2017 ont recruté 5 000 nouvelles personnes dans les quatre derniers mois.

La M.I. travaille actuellement à obtenir le renouvellement de la consécration au Cœur Immaculé de Marie auprès des cités, municipalités et communes qui, l'an passé pendant *Mary's Mission*, lui ont été déjà consacrées. À la fin du mois de Marie, a eu lieu le renouvellement de la consécration de Davao City (4 000 000 d'habitants). En 2016, la consécration avait été faite de manière plutôt passive. Cette année, les catéchistes ont passé trois jours dans les différents bureaux des conseillers. Notre-Dame a permis que deux conseillers de la ville transportent la statue dans l'enceinte sécurisée de la salle du conseil. Ils étaient neuf à lire à haute-voix, avec le vice-maire, la consécration. Deux des conseillers (équivalant aux députés français), deux des secrétaires les plus importantes et trente-neuf magistrats sont devenus chevaliers de l'Immaculée.

Dans un pays en Asie (que la discrétion ne permet pas de nommer), des fruits extraordinaires du travail réalisé par la M.I. sont à signaler : quatre vocations et des contacts avec un groupe important de prêtres très intéressés.

Enfin, nous recevons toujours plus de demandes de jeunes personnes intéressées par **la M.I. 3** qui est le niveau « héroïque » dans lequel le chevalier se donne entièrement, à plein temps, pour toujours et exclusivement, à l'Immaculée par une vie consacrée. Mais ces fondations relèvent du Supérieur général. ✍

Abbé Karl Stehlin+